



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Conforme au règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)
Annexe II

Version : 1

Date de révision : 12 Novembre 2019

SECTION 1

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE CHIMIQUE (OU DE LA PREPARATION) ET DE LA SOCIÉTÉ
OU ENTREPRISE RESPONSABLE DE SA MISE SUR LE MARCHÉ

Identification de la substance ou de la préparation : Peinture par numéro

Nom et/ou code du (des) produit(s) :

Référence(s)	Désignation(s) commerciale(s)
PL41901	Peinture par numéro – Comme chien et chat
PBNJ41025	Peinture par N° débutant DUO - Lot de 2 DAUPHINS
PBNJ41026	Peinture par N° débutant DUO - Lot de 2 CHEVAUX
PL00422	Peinture par N° - Londres
PL00424	Peinture par N° - Paris
PL00427	Peinture par N° - Coucher de Soleil sur le Phare
PL00429	Peinture par N° - Moulin & Chevaux
PL00563	Peinture par N° - Dauphins au clair de lune
PL01037	Peinture par N° - Bouquet musical
PL01333	Peinture par N° - Les tournesols
PL01334	Peinture par N° - L'appel de la mer
PL01519	Peinture par N° - Londres Piccadilly
PL01520	Peinture par N° - Le Paradis des bonbons
PL01522	Peinture par N° - Coffret 4 saisons
PL41134	Peinture par N° - Au coin du Feu
PL41142	Peinture par N° - Rivage Breton
PL41238	Peinture par N° - Maison Normande
PL41264	Peinture par N° - Sérénité
PL41291	Peinture par N° - Cavalcade
PL41898	Peinture par N° - Dans le Grand Nord
PL41899	Peinture par N° - Un trio en Or
PL41901	Peinture par N° - Comme chien et chat
PL77	Peinture par N° - Venelles du sud
PL78	Peinture par N° - Maisons bretonnes
PL82	Peinture par N° - Galop au Coucher du Soleil
PP00032	Peinture par N° débutant - Sous les mers du sud
PP01041	Peinture par N° débutant - Les Chatons rêveurs
PP01331	Peinture par N° débutant - Big Ben
PP01332	Peinture par N° débutant - Les petits curieux
PP01335	Peinture par N° débutant - Féerie
PP01521	Peinture par N° débutant - Le Carlin boudeur

1088, rue Marcel Paul - 94508 CHAMPIGNY SUR MARNE CEDEX - Tél. 01 45 16 78 18 - Fax : 01 41 77 19 10

• e-mail : informations@oz-international.fr • Internet : www.oz-international.com •

SA au capital de 585 000 € - N° SIRET 352 558 092 000 57 - APE 4649Z - N° TVA FR 62 352 558 092

PP40063	Peinture par N° débutant - Pirate
PP40064	Peinture par N° débutant - Le Bateau Pirate
PPNJ14	Peinture par N° débutant - Mers du Sud
PPNJ403	Peinture par N° débutant - Les Fées
PXL1102	Maxi Peinture par N° - Bouquet de Pivoines
PXL1103	Maxi Peinture par N° - Coquelicots
PXL1104	Maxi Peinture par N° - Orchidées
PXL1105	Maxi Peinture par N° - Patio fleuri

Utilisation de la substance ou de la préparation : Peinture par numéro

Identification de la société :

OZ INTERNATIONAL
1088 Rue Marcel Paul
ZA des Grands Godets
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE
Tel: 01 45 16 78 18
j.rozenberg@oz-international.com

N° d'appel d'urgence : INRS: 01 45 42 59 59

SECTION 2

IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange: Substances chimiques non classées comme dangereuses selon le SGH

Recommandations de précaution: Ce produit n'est pas recommandé pour les enfants de moins de 3 ans.

Autres informations: Ce produit n'est pas prévu pour une application sur la peau

SECTION 3

COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Le produit ne présente pas de substance faisant l'objet d'une classification en tant que danger physique, danger pour la santé ou danger pour l'environnement au regard du règlement CE N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges..

SECTION 4

PREMIERS SECOURS

Général : En cas de doutes ou si les symptômes persistent, consulter un médecin, lui montrer la FDS.



Inhalation : Placer la personne à l'air libre. En cas de gênes respiratoires : consulter un médecin et donner de l'oxygène.

Contact avec la peau : Rincer la peau abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

Contact avec les yeux. Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un spécialiste.

Ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Ne pas induire de vomissement. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si la personne est consciente, lui donner de l'eau à boire. Contacter un centre anti poison ou un médecin en cas de malaise.

SECTION 5

MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction :

- Moyens d'extinction appropriés: eau pulvérisée, poudre de mousse ou dioxyde de carbone
- Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques de la substance ou du mélange: Des vapeurs nocives peuvent se former lors de la combustion du produit.

Conseils aux pompiers: Porter un appareil respiratoire autonome, éviter le rejet de l'eau d'extinction dans l'environnement

SECTION 6

MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection : Non requis dans des conditions d'utilisation normale.

Précautions pour la protection de l'environnement: Éviter la contamination des rivières, des lacs et des sources d'eau en empêchant le flux de matières dans les cours d'eau, les canalisations et les galeries.

Méthodes et matériaux de nettoyage : Nettoyer avec un matériau absorbant. Le nettoyage de l'endroit doit être effectué avec de l'eau et un détergent doux.

SECTION 7

MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Éviter le contact avec les yeux et les muqueuses.
- Mesures d'hygiène:
 - Lavez-vous les mains pour manger, boire ou utiliser les toilettes.
 - Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation du produit.



Conditions de stockage sécurisé : Conservez le produit dans son emballage d'origine dans un endroit frais, sec et bien ventilé à une température comprise entre 5°C et 25°C.

SECTION 8

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Paramètres de contrôle : non applicable

Mesures de protection individuelle

- Protection des yeux / du visage: Non requis dans des conditions d'utilisation normales.
- Protection de la peau: Porter des gants uniquement en cas de contact prolongé et répété
- Protection respiratoire: Non requis dans des conditions d'utilisation normales.
- Protection des mains: Non requis dans des conditions d'utilisation normales.

SECTION 9

PROPRIÉTÉ PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence

- État physique: Liquide
- Forme: Visqueux
- Couleur: Différentes couleurs
- Odeur: typique.

Caractéristiques chimiques :

- pH: 7,00 - 9,00
- Point de congélation : 0°C (valeur donnée pour l'eau)
- Point d'ébullition initial: > 100°C (valeur donné pour l'eau)
- Taux d'évaporation : Comme l'eau
- Densité relative: 1,00- 1,20 g / ml à 20°C
- Solubilité(s): soluble dans l'eau
- Viscosité : 50 – 200 P à 25°C

SECTION 10

STABILITÉ ET REACTIVITÉ

Stabilité chimique: stable dans des conditions normales d'entreposage et de manutention.

Réactivité: aucune dans des conditions normales d'entreposage et de manutention.

Possibilité de réactions dangereuses: aucune dans des conditions normales d'entreposage et de manutention.

Conditions à éviter: aucune dans des conditions normales d'entreposage et de manutention.

Produits de décomposition dangereux: Le produit ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les utilisations auxquelles il est destiné.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë: Le produit n'est pas classé pour ce danger selon le SGH.

Corrosion / irritation de la peau: Le produit n'est pas classé pour ce danger selon le SGH.

Domages / irritations des yeux: Le produit n'est pas classé pour ce danger selon le SGH.

Irritation gastrique : Le produit n'est pas classé pour ce danger selon le SGH.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: le produit n'est pas classé pour ce risque selon le SGH.

Mutagénicité des cellules germinales: le produit n'est pas classé pour ce danger selon le SGH.

Cancérogénicité: le produit n'est pas classé pour ce danger selon le SGH.

Toxicité pour la reproduction: Le produit n'est pas classé pour ce danger selon le SGH.

STOT :

- Exposition unique: le produit n'est pas classé pour ce danger selon le SGH.
- Exposition répétée: le produit n'est pas classé pour ce danger selon le SGH.

Risque d'aspiration: le produit n'est pas classé pour ce risque selon le SGH.

SECTION 12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Toxicité: Le produit n'est pas classé pour ce danger selon le SGH.

Persistance et dégradabilité: non disponible.

Potentiel cumulatif biologique: non disponible.

Mobilité dans le sol: non disponible.

Autres effets néfastes: Produit miscible dans l'eau. Éviter la contamination des rivières, des lacs et des sources d'eau en empêchant le flux de matières dans les cours d'eau, les canalisations et les galeries.

SECTION 13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Ne jetez pas le produit dans les égouts, les conduits d'évacuation, ou toute autre source d'eau. Toute pratique d'élimination doit être conforme à la législation en vigueur.



SECTION 14

INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Informations complémentaires: Les caractéristiques du produit ne répondent pas aux critères officiels du transport des marchandises dangereuses.

SECTION 15

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Règlement Européen REACH N°.1907/2006
Règlement Européen CLP N°.272/2008

SECTION 16

AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité repose sur l'état actuel de nos connaissances et remplace toutes les versions précédentes. Les principales sources d'information utilisées dans la compilation de la fiche de données de sécurité pour le produit sont :

- Fiches de données de sécurité de nos fournisseurs
- Directives de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) sur l'élaboration des fiches de données de sécurité, dates de la version 2.1 février 2014.

Les renseignements que la FDS contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations européennes et nationales. Un produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu une instruction écrite. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. L'information donnée dans la FDS est considérée comme une description des exigences de sécurité de notre produit : elle ne doit pas être considérée comme une garantie des propriétés du produit.